



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

L'an deux mil dix huit, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 octobre, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Présents : M. Henri GUEMENE – M. Ludovic GUITTON – M. Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie Thérèse LE RAY – Mme Marie Thérèse CAUDARD – M. Yannick LECARS – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Fabrice DEPEIGE -

Absents excusés : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE

Absents : M. Paul BROHAN – M Alain DUBOIS

Pouvoirs : Mme Sybille DE LA BOUILLERIE à Mme Marie Odile COLINEAUX

Secrétaire de Séance : M. Fabrice DEPEIGE

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

-vente de la maison GICQUELLO

-actualisation longueur voirie communale pour la DGF

Les membres du Conseil Municipal autorisent le rajout de ces deux points.

Approbation du Conseil Municipal du 4 septembre 2018.

2018_10_01_ DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE 2019

Comme chaque année, la commune peut solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du PDIC (Programme D'Investissement sur la voirie Communale) pour les dépenses de travaux de voiries pour 2019, afin que la commune continue d'entretenir la voirie communale. Les travaux se feront en continuité du programme voirie qui avait été réalisé par l'adjoint au Maire et de l'état des routes.

Après en avoir délibéré, les membres votent au budget 2019 la somme de 30 000 euros TTC et sollicitent la subvention du conseil départemental au titre de la réfection de la voirie.

2018_10_02_ TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES EN 2019

Comme chaque année, et conformément à la réglementation, il convient de fixer les tarifs de redevance assainissement applicables au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel : les tarifs n'ont pas été revus en 2017 et 2018 // part fixe :

60 euros, part de 0 à 30 m³ : 0.55 euros // part + de 30m³ : 1.35 euros.

Lors de la réunion d'adjoints, il a été proposé de reconduire les tarifs pour 2019.

Après en avoir délibéré, les membres valident à l'unanimité, les tarifs proposés comme ci-après : part fixe = 60 euros - part de 0 à 30m³ = 0.55 euros – part de 30 m³ = 1.35 euros.

Madame le Maire informe les membres de la demande de prêt de 20 000 euros au lieu de 40 000 euros prévu au BP 2018 afin de résorber le déficit du Budget assainissement sur la demande du trésorier. La validation des propositions bancaires sera prévue au prochain conseil.

Demande d'un élu, Route du stade, pourquoi les travaux ne sont pas finis depuis septembre. Madame le Maire informe le Conseil que l'entreprise attend les résultats des tests d'analyses d'eau avant de boucher les tranchées.

2018_10_03 RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT

Depuis 2017 le montant de la taxe de raccordement à l'égout est de : 1396.00 euros.

Pour rappel, en 2018 deux raccordements.

Il est proposé de ne pas augmenter la taxe pour 2019, suite à la réunion d'adjoints.

Après en avoir délibéré, les membres décident de reconduire le tarif de 1396.00 euros pour l'année 2019.

2018_10_04 VALIDATION DES STATUTS DU SMGBO

Questembert Communauté est désormais compétente en matière de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1^{er} janvier dernier, elle s'est substituée à la commune au sein du SMGBO. Pour les compétences hors GEMAPI (pollutions diffuses, bocage.....), cela reste du ressort de la commune. La commune est ainsi toujours membre du Syndicat Mixte de Grand Bassin de l'Oust. Il convient de valider les nouveaux statuts du SMGBO comme présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la modification des statuts du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

2018_10_05 PARTICIPATION COSI

Comme chaque année, nous sommes sollicités par le Comité des Œuvres Sociales Intercommunales (COSI) pour le versement d'une participation à destination de l'amicale du personnel. Celle-ci est fixée à 24 euros par agent.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré 12 voix pour et 1 abstention, autorisent le versement de la subvention de 24 euros par agent au COSI.

2018_10_06 VENTE MAISON GICQUELLO

Il y a un an la commune a décidé de mettre en vente la maison GICQUELLO situé au 2 place de l'église.

Une proposition est parvenue en mairie en septembre pour 20 000 euros, l'ensemble du Conseil Municipal a été prévenu par courriel et a donné un accord sur la proposition reçue. Il convient de valider cette proposition par une délibération.

Madame le Maire informe les membres qu'un compromis a été signé le 27 septembre dernier chez Maître LECLERC de Rochefort en Terre pour un montant de 20 000 euros net vendeur.

Le futur acquéreur souhaite y installer son cabinet de réflexologie plantaire.

Après en avoir délibéré, 12 voix pour et une voix contre, les membres du Conseil Municipal :

♦ valident le montant proposé à 20 000 euros net vendeur ;

♦ autorisent Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires auprès de Maître Leclerc à Rochefort en terre.

Un état des dépenses et recettes de ce bâtiment a été présenté aux membres du Conseil Municipal.

2018_10_07 ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE POUR LA DGF

Vu les articles L334-1 à L 334-23 du CGCT, le montant de la Dotation Globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune avait été actualisée en 2011 pour 26 415.

Certaines voies n'avaient pas été prises en compte. Le tableau récapitulatif joint fait apparaître à ce jour, un total de 29 341 mètres de voies appartenant à la commune.

Il sera demandé à l'ensemble du Conseil Municipal de valider ces chiffres pour la DGF 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres décident :

- **D'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 29 341 mètres,**
- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2019 pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.**

QUESTIONS DIVERSES

♦ *panneaux lotissement : affichage des panneaux, qui seront livrés semaine 42, à chaque entrée de bourg. Pose effectuée par les agents de la commune. Précision de Madame le Maire sur le montant de 15 euros le m² TTC.*

♦ *stop route de Malansac, manque de visibilité : en cause le stationnement, voir si possibilité de l'éviter.*

♦ *réseau mobile, l' élu en charge du dossier fait remonter les questions posées sur la couverture mobile.*

♦ *numérotation des hameaux, fin du travail d'inventaire, trois modifications seront à apporter, l'annonce sera faite lors des vœux ainsi que le bulletin municipal. Un courrier sera envoyé à chaque habitants des hameaux. Un élu s'inquiète du coût éventuel lié au changement d'adresse (cartes grise...)*

♦ *Commerce du Lion d'Or, explication de l' élu sur la modification des plans transmis par le cabinet GORY. Une liste des points à reprendre lui sera transmis demain.*

♦ *borne WIFI Publique, Madame le Maire informe les membres qu'une borne WIFI va être posée par les agents de Questembert Communauté. Elle desservira : parking, médiathèque, ainsi que la salle Jean de la Bouillèrie.*

♦ *PLUI, enquête publique du 16 octobre au 23 novembre, possibilité de consulter sur place en mairie où à Questembert Communauté. Commissaire enquêteur sur Saint Gravé le 20 novembre 2018.*

♦ *travaux de l'église, les vitraux ont été déposés, nous attendons l'entreprise de maçonnerie.*

♦ *travaux du parking, un devis supplémentaire va être envoyé par la société CRETE qui interviendra courant semaine 42. Demande d'un élu de prévoir deux fourreaux supplémentaires entre la mairie et l'atelier technique.*

♦ *lecture d'un courrier des riverains de la route de Malansac, il s'agit d'une route départementale, demander que les services du département se déplacent pour trouver un aménagement sécurisé sur cette route.*

**La séance est clôturée à 22h45 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2018_10_01 à 2018_10_07**